

Info - Pakistan : Menaces contre une ONG d'inspiration chrétienne défendant des personnes accusées de « blasphème numérique »

Author : Rédaction RC

Categories : [Eglise universelle](#)

Date : 10 octobre 2016



L'ONG pakistanaise d'inspiration chrétienne The Voice, conduite par Maître Anneqa Maria Anthony, avocat chrétien, a reçu de graves menaces au cours de la procédure judiciaire relative à un cas de blasphème. Il s'agit du cas de Nabeel Masih, dont l'audience était fixée pour le 8 octobre, et a été reportée suite à une agitation syndicale. Nabeel Masih, chrétien âgé de 16 ans, a fait l'objet d'une plainte de la part de jeunes de son âge l'accusant d'avoir partagé sur le réseau social Facebook une photographie considérée comme méprisante vis-à-vis de la Khana-e-Kaaba, l'édifice situé au centre de la mosquée de la Mecque, lieu sacré de l'islam.

L'incident est intervenu dans un village proche de Bhai Pheru, dans le district de Kasur, au Pendjab. Les accusateurs ont invoqué l'application de l'article 295a du Code pénal qui punit l'outrage à l'islam. Suite à cette plainte, Nabeel Masih a été arrêté.

Ainsi que cela a été indiqué à Fides par l'équipe de The Voice, une fois arrivé au tribunal en compagnie de parents de l'inculpé, ils se sont rendus compte du fait que le lieu de l'audience n'était pas sûr à cause de la présence d'au moins 80 personnes faisant montre de haine et de ressentiment envers la famille. Le groupe en question a en effet commencé à protester et à menacer les membres de la famille du jeune ainsi que les membres du collège de défense, dont Maître Anthony. Tous accusaient Nabeel Masih de blasphème et certains avocats déclaraient également qu'il « ne fallait pas défendre un criminel blasphématoire ». Les personnes en question ont ensuite déclaré vouloir tuer Nabeel Masih, « auteur d'un crime odieux », affirmant vouloir « brûler tous les infidèles de sa famille ».

L'ONG affirme « ne pas avoir d'agents de sécurité pour garantir la protection de ses membres et de la famille assistée ». Maître Anthony a déclaré à Fides : « Nabeel Masih est innocent. L'accusation qui pèse sur lui n'a pas encore été démontrée. Il s'agit d'un droit fondamental de Nabeel Masih et de tout autre inculpé que de disposer d'une assistance légale dans le cadre d'une procédure judiciaire ou de demander une caution. Dans un Etat de droit, les garanties de la loi sont accordées à tout inculpé ».

Source : [Agence Fides](#)